

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE**  
**RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**LE JEUDI 05 NOVEMBRE 2015 A 19H30 A CHARANTONNAY**

<b>Nombre de Membres</b>	En exercice	Présents	Votants
	36	28	31

L'an 2015, le jeudi 05 novembre 2015, à 19h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Charantonnay, sous la présidence de René PORRETTA.

Date de convocation : Jeudi 29 octobre 2015

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

**Présents :** André QUEMIN, DEVRED Marie-Agnès, (Bondefamille); ORELLE Pierre-Louis, BESSON Nathalie, MIGNOZZI François (Charantonnay); MAGNARD Corinne, NEPLE Alain, SAUGEY Catherine (Diémoz); CRESSENT Bernard, FASSINOT Christine (Grenay); CHASTAGNARET Martine, DAMIER Pierre, GENDRIN Valérie, NOWAK Christine, REVEYRAND Michel (Heyrieux); PORRETTA René (Oytier Saint Oblas); COCHARD Bernard, VAILLANT Evelyne, KENT Pierre-Alain (Roche); LASSALLE Camille, CASTAING Patrick, JALOUX Isabelle, NEDJAM Angèle, TERRY Joël (Saint Georges d'Espéranche); MUSTI Murielle, GALLON Gérard, MICHAUD Jean-Paul (Saint Just Chaleyssin); PARISSET Robert, (Valencin).

**Absents:** BERGERET Julian, VISCOGLIOSI Béatrice, HUGOU Isabelle, FARAULT Patrick, PORTAL Philippe

**Procurations :** REY Christian donne procuration à MAGNARD Corinne  
ANGONIN Daniel donne procuration à CHASTAGNARET Martine  
CLAUDIN Félicie donne procuration à PARISSET Robert

## 1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01/10/2015

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le compte-rendu de la séance du 01 octobre 2015.

## 2. DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Le conseil communautaire :

- PREND ACTE des décisions suivantes, prises par le Président conformément aux délégations qui lui ont été accordées par le conseil communautaire :
- - o **Décision – n° 15/011– Régie de recettes Festival des Collines – Augmentation du fonds de caisse**  
Le fonds de caisse mis à la disposition du régisseur est porté de 300 € à 500 € à compter de 2015.
  - o **Décision – n° 15/012– EHPAD – Construction : Assurance Dommages Ouvrages / TRC / CNR**  
Un contrat est conclu entre la CC CND et la société GRASS SAVOYE pour un montant de 72 269.25 € HT.

## 3. SYNDICAT DES ENERGIES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE (SEDI) - COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU les dispositions de l'article 198 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, transposées à l'article L. 2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant la création par les syndicats intercommunaux ou mixtes d'énergies d'une Commission consultative chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données ;
- VU l'article L. 2224-31, I et IV du Code général des collectivités territoriales concernant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) et les conférences départementales relatives à la programmation des investissements sur les réseaux publics de distribution ;
- VU les statuts du Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) reconnaissant pleinement à celui-ci la qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité ;
- VU la délibération 2015-085 votée en Comité Syndical du SEDI le 28 septembre 2015 ;
- VU la demande de désignation de représentants de notre EPCI, présentée par Monsieur le Président du SEDI, pour siéger au sein de cette commission ;
- DE DESIGNER, après appel à candidatures, Monsieur Camille LASSALLE en qualité de représentant titulaire de la CC CND au sein de la commission consultative paritaire du SEDI.

#### 4. COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES : MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE BONNEFAMILLE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- DE MODIFIER les représentants de la commune de Bonnefamille dans les commissions de travail communautaires, selon proposition du conseil municipal, comme suit :

ELUS	AMENAGEMENT DES ESPACES	BATIMENTS EQUIPEMENTS TRAVAUX	COMMUNICATION	CULTURE ET PATRIMOINE	ECONOMIE LOCALE TRANSPORTS	ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE	FINANCES ET FISCALITE	HABITAT ET LOGEMENT	MUTUALISATION DES MOYENS	PETITE ENFANCE ENFANCE JEUNESSE	SOLIDARITE
QUEMIN A	X				X						
DEVRED MA								X		X	X
FIEGEL L											
HUBER A					X	X	X				
GASS J									X		
FIORINI E				X						X	
CAMU T					X						
MICOUD G						X			X		
TOLLY RA											
MAITRE E		X		X				X			
WIART JC		X					X				
RAYNIER D			X							X	X

#### 5. EAJE INTERCOMMUNAL SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE – APPROBATION PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE ET ENVELOPPE FINANCIERE (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER le programme technique détaillé (PTD) pour la construction de l'EAJE intercommunal situé à Saint-Georges-d'Espérance, tel qu'annexé à la note de synthèse, ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux fixée à 1 170 000 € HT pour un montant total d'opération fixé à 1 737 000 € TTC ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget principal 2016.

#### 6. EAJE INTERCOMMUNAL SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE – MAPA RESTREINT MAITRISE D'ŒUVRE : SELECTION DE 3 CANDIDATS

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- DE SELECTIONNER les 3 candidats admis à remettre une offre, selon proposition de la CAO et des élus communautaires du COPIL « construction EAJE Saint-Georges-d'Espérance », à savoir :
  - o Candidat 10 : AAEBD – 38 Pont-Evêque ;
  - o Candidat 15 : AA GROUP – 69 Lyon ;
  - o Candidat 22 : B CUBE ARCHITECTES – 69 Lyon ;
- DE POURSUIVRE la consultation, phase offres, avec ces 3 candidats ;
- D'AUTORISER la SPLA SARA à lancer cette deuxième phase de consultation, conformément à la convention de mandat passée avec cette société pour délégation de maîtrise d'ouvrage.

#### 7. CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2015

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ATTRIBUER une subvention d'investissement de 96 400 € au CIAS CND, budget annexe foyer logement, au titre de l'exercice 2015 ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget principal 2015 de la CC CND, par décision modificative ;
- D'AUTORISER le Président à mandater cette subvention.

## **8. CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - REMBOURSEMENT DE CHARGES ENTRE LA CC CND ET LE CIAS CND DANS LE CADRE DE LA MUTUALISATION DES SERVICES FONCTIONNELS**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- CONSIDERANT la pertinence de la mutualisation des fonctions support avec le CIAS CND,
- D'APPROUVER le remboursement au CIAS CND des diverses dépenses mutualisées prises en charge sur le budget annexe CIAS, selon récapitulatif annuel établi par le CIAS CND accompagné des justificatifs correspondants,
- D'APPROUVER le remboursement par le CIAS CND des diverses dépenses mutualisées prises en charge sur le budget principal CC CND, selon récapitulatif annuel établi par la CC CND accompagné des justificatifs correspondants,
- D'AUTORISER le Président à faire procéder aux mandatements correspondants.

## **9. SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES ET ANIMATIONS : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2015**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ATTRIBUER une subvention de :
  - o 1 000 € à l'association « ACCA » de Roche

## **10. BUDGET PRINCIPAL 2015 - DECISION MODIFICATIVE N°3**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ADOPTER la décision modificative n°3 du budget principal 2015 comme exposé ci-après, qui s'équilibre à + 25 546 € pour la section de fonctionnement et à + 96 400 € pour la section d'investissement.

### **Dépenses de Fonctionnement**

#### **Augmentation de crédits**

- Réparation des balcons de la gendarmerie (compensé par remboursement assurance dommages ouvrages) (+ 12 815 €),
- étude mutualisée pour le diagnostic et assistance pour la réalisation des AD'AP (+ 55 000 €),
- étude des ZAE pour le service économie (+ 30 000 €),
- Réajustement des crédits de personnel pour :
  - o Charges patronales supérieures pour les agents détachés de l'Etat pour le service commun urbanisme intercommunal (compensé par remboursement de l'Etat) (+ 11 000 €),
  - o Etudiant stagiaire en médiathèque / chantiers jeunes pour renfort sur les festivals (+ 3 100 €),
  - o Etudiant stagiaire / CDD pour le pôle développement territorial (+ 9 420 €)
- augmentation du virement à la section d'investissement pour permettre le versement d'une subvention d'investissement au CIAS (correspondant à la réduction des attributions de compensation) (+96 400 €),
- contribution exceptionnelle pour résorber le déficit du SMND (+ 120 000 €),

### **Dépenses de Fonctionnement**

#### **Diminution de crédits**

- étude transport à reprogrammer sur 2016 (- 20 000 €),
- diminution des attributions de compensation suite à l'évaluation des transferts de charges liés au transfert de compétence « foyer logement les Pervenches » (-96 400 €)
- réduction des crédits affectés en « dépenses imprévues » (- 203 989 €)

### **Recettes de fonctionnement**

#### **Augmentation de crédits**

- Remboursement par l'Etat des charges patronales supplémentaires des agents détachés (+ 11 000 €),
- Remboursement assurance Dommage ouvrage pour le sinistre des balcons de la gendarmerie (+ 12 815 €)

### **Dépenses d'investissement**

#### **Augmentation de crédits**

- subvention d'investissement au CIAS – Foyer Logement (en lien avec la réduction des attributions de compensation) (+ 96 400 €)